

The Honourable the Speaker *pro tempore* informed the Senate that a communication had been received from the Deputy Secretary to the Governor General.

The communication was then read by the Honourable the Speaker *pro tempore* as follows:—

RIDEAU HALL

OTTAWA

GOVERNMENT HOUSE

29 MAY 1985

Sir,

I have the honour to inform you that the Honourable Gérard V.J. La Forest, puisne Judge of the Supreme Court of Canada, in his capacity as Deputy Governor General, will proceed to the Senate Chamber to-day, the 29th day of May, 1985, at 4.45 p.m., for the purpose of giving Royal Assent to a certain Bill.

I have the honour to be,
Sir,
Your obedient servant,

A. P. SMYTH,
Deputy Secretary to the Governor General.

The Honourable
The Speaker of the Senate,
Ottawa.

Ordered, That the communication do lie on the Table.

The Order of the Day being called for the consideration of the Second Report of the Standing Committee on Standing Rules and Orders,

It was—
Ordered, That it be postponed until the next sitting of the Senate.

The Order of the Day being called to resume the debate on the inquiry of the Honourable Senator Bosa calling the attention of the Senate to the ill effects of smoking to smokers and non-smokers alike,

It was—
Ordered, That it be postponed until the next sitting of the Senate.

The Order of the Day being called to resume the debate on the inquiry of the Honourable Senator Riel, P.C., calling the attention of the Senate to his tenure as Speaker of the Senate, his experiences and his recommendations to the Senate,

L'honorable Président *pro tempore* informe le Sénat qu'il a reçu une communication du Chef de Cabinet adjoint auprès du Gouverneur général.

L'honorable Président *pro tempore* donne alors lecture de la communication, comme il suit:

RIDEAU HALL

OTTAWA

RÉSIDENCE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Le 29 MAI 1985

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Gérard V. J. La Forest, Juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de Gouverneur général suppléant, se rendra à la Chambre du Sénat, aujourd'hui, le 29 mai 1985, à 16 h. 45, afin de donner la sanction royale à un projet de loi.

Veuillez agréer,
Monsieur le Président,
l'assurance de ma haute considération.

Le Chef de Cabinet adjoint,
A. P. SMYTH.

L'honorable
Le Président du Sénat,
Ottawa.

Ordonné: Que la communication soit déposé sur le bureau.

A l'appel de l'Ordre du jour pour l'étude du deuxième rapport du Comité permanent du Règlement et de la procédure, présenté au Sénat le 28 mai 1985,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Bosa, attirant l'attention du Sénat sur les effets de l'usage du tabac sur les fumeurs et les non-fumeurs,

Il est—
Ordonné: Qu'il soit différé à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Riel, C.P., attirant l'attention du Sénat sur son passage à la Présidence du Sénat, ses expériences et ses recommandations au Sénat en conséquence,